



Enquête Flotte BTP – Nous avons besoins de vous !

Concertation sur la 2^{ème} phase d'amplification : donnez votre avis !

DEROGATIONS POUR 3 ANS – Camions et camionnettes, les demandes de dérogations pour les 3 prochaines années doivent se faire en ligne : C'EST PARTI !

Depuis 2020, la profession bénéficie d'une dérogation jusqu'au 31/12/22 pour un certain nombre de catégories de camionnettes et camions (cf carte grise, rubriques J1, J2, J3) : catégories CTTE ou CAM, sous-catégories BEN AMO – BENNE – BETON – CIT EAU – PTE ENG – FG TD.

Jusqu'à fin 2022, aucune démarche n'était nécessaire pour bénéficier de cette dérogation. Celle-ci a été prolongée pour 3 ans jusqu'au 31/12/25. Cependant, pour en bénéficier à partir du 01/01/23, les entreprises doivent à présent en faire la demande individuellement pour chaque véhicule concerné.

La démarche se fait sur la plateforme Toodego disponible à l'adresse suivante : <https://toodego.com/zfe/>, rubrique : « Dérogations de 3 ans pour camions et camionnettes » (cf dernière rubrique de la page).

ENQUETE FLOTTE BTP – La profession se mobilise pour continuer à vous défendre et mettre en avant les efforts déjà réalisés : NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

L'enquête menée par BTP Rhône et Métropole en 2018 et renouvelée deux ans plus tard a permis de justifier de la nécessité d'obtenir et de prolonger des dérogations pour certaines catégories de camions (PL) et camionnettes (VUL) du BTP.

Bon nombre d'entre vous avez renouvelé une grande partie de votre flotte depuis la dernière enquête. Mais il reste des points durs surtout vis-à-vis de l'échéance annoncée pour 2026 (fin de la vignette crit'air 2) : disponibilités réelles de solutions alternatives adaptées, délais de livraisons, surcoûts d'investissement importants, difficultés d'avitaillement en énergie alternative, impacts sociaux... Pour mettre en avant vos efforts déjà réalisés et identifier les freins qu'ils restent à lever, nous avons besoin de mettre à jour notre connaissance de votre flotte de PL et de VUL.

Pour la collecte de ces données, vous trouverez une trame de tableau réponse ci-dessous en format Excel ou Word. Ces éléments seront conservés anonymement.

[ENQUETE FLOTTE BTP - EXCEL](#)

[ENQUETE FLOTTE BTP - WORD](#)

Les réponses sont à retourner par mail à l'adresse suivante : fwolf@btprhone.fr

Merci pour vos retours précieux avant le 15 janvier !

ENVIRONNEMENT



CONCERTATION - Les prochaines étapes de la ZFE se construisent dès à présent : **DONNEZ VOTRE AVIS !**

La Métropole de Lyon lance sa deuxième phase d'amplification avec l'interdiction de circulation des vignettes crit'air 2 et plus pour l'ensemble des véhicules (VP, VUL, PL) d'ici 2026 sur un périmètre central (périmètre actuel). Parallèlement, elle étend le dispositif sur de nouvelles communes situées entre le périphérique nord-est-sud et la rocade, appelée zone étendue, sur laquelle les véhicules les plus anciens sont également progressivement écartés : 2024 fin des vignettes crit'air 5 et plus, 2025 fin des vignettes crit'air 4 et plus, 2026 fin des vignettes crit'air 3 et plus. Cette zone étendue intègre notamment également le périphérique et l'axe M6/M7.

L'ensemble du projet est présenté en ligne : synthèse, projet de délibération, dossier réglementaire, projet de périmètre de la 2^{ème} étape, dérogations envisagées...

[Cliquez ici](#) pour prendre connaissance des éléments.

Nous vous invitons à donner votre avis sur le registre en ligne : disponible [ICI](#).